



COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2023-015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

SÉANCE du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 28 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Jean-Noël JAUBERT

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Marie-José SCHREIDER, Syndie FABRE à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Christine NALLET à Jean-Yves RICHAUD, Valérie MOUTTE à Séverine BERGERET, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

### 4.2.3 – Recrutement d'agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) et avenant

---

#### **Madame Marie-José SCHREIDER, adjointe, expose :**

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) est un dispositif qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Depuis janvier 2018, dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) qui se substitue au CUI-CAE et renforce l'accompagnement.

Ce type de recrutement permet à l'employeur de percevoir une aide financière et au salarié de bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle.

La mise en œuvre des parcours Emploi Compétences repose sur un triptyque indissociable : emploi + formation + accompagnement. Un emploi permettant de développer des compétences transférables, accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par Pole Emploi ou la mission locale.

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

La prolongation du contrat de droit privé à durée déterminée, est subordonnée au renouvellement de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La durée du travail est fixée au minimum à 20 heures par semaine et le salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire (11.27€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023) brut multiplié par le nombre d'heures travaillées.

Selon la situation du bénéficiaire, l'état prendra en charge entre 40% et 60% de la rémunération calculée sur 20 heures hebdomadaire, le taux de prise en charge étant fixé par arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Considérant** les besoins de personnel aux services des affaires scolaires,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser :

- A renouveler sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée de 6 mois à compter du 14 mars 2023:  
1 agent polyvalent des écoles, à temps non complet 30/35<sup>e</sup>

- A recruter sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023:  
1 agent polyvalent des écoles, à temps non complet 30/35<sup>e</sup>

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées

- A mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements et signer les actes correspondants.
- A inscrire au budget les crédits correspondants.

### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (21 présents + 6 pouvoirs),

**Approuve** le renouvellement d'1 agent sous contrat Parcours Emploi Compétences et le recrutement d'1 agent sous contrat Parcours Emploi Compétence.

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230308-DE\_2023\_015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 08 mars 2023  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Monique Joanny".